

A

(N° 191.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 3 MARS 1847.

NATURALISATION ORDINAIRE.

*RAPPORT fait par M. HENOT, au nom de la commission des naturalisations,
sur la demande du sieur André-Albert Jansen, capitaine en second de
navire au long cours.*

MESSIEURS,

Par requête en date du 14 novembre 1845, le sieur Jansen, né à Keitum, île de Silt (Danemarck), le 28 octobre 1819, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il résulte des renseignements recueillis, que le pétitionnaire navigue du port d'Anvers depuis le 8 octobre 1835, et qu'il a fait différents voyages à la Havane, Liverpool, New-York, Cork, Rio-Janeiro, Hull, Saint-Ubes, etc.; que depuis deux ans il se trouve en qualité de second à bord du navire national *Jena*; qu'il est d'une bonne conduite, et que, d'après les assurances données par le capitaine commandant dudit navire, il possède toutes les connaissances maritimes requises pour le grade de capitaine en second.

Les autorités appuient sa demande.

Si le pétitionnaire obtenait la faveur qu'il sollicite, avant le 21 juillet de la présente année, il jouirait de l'exemption du droit d'enregistrement dû sur les actes de naturalisation, conformément à l'art. 8 de la loi du 21 juillet 1844.

Le Rapporteur,
HENOT.

Le Président,
J. MAERTENS.